



5 ANS APRES #METOO : l'heure des comptes ! On se mobilise du 19 au 25 novembre contre les violences sexistes et sexuelles au travail et dans la vie !

Le samedi 19 novembre, la CGT appelle avec le Collectif #NousToutes à des marches « Pour que nos vies ne soient plus classées sans suite » à Paris et partout en France.

L'UFSE-CGT appelle l'ensemble des personnels de la Fonction publique d'Etat à participer pleinement à cette mobilisation qui se poursuit sur les lieux de travail jusqu'au vendredi 25 novembre 2022, journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes.

5 ans après #Metoo, les violences sexistes et sexuelles au travail et dans la vie restent une triste réalité.

Même si les consciences s'éveillent grâce à des femmes qui osent parler, la majeure partie des femmes victimes ne voient aucune suite donnée à leur signalement. Il est l'heure des comptes !



AU TRAVAIL

80% de Femmes victimes de sexisme
93% déclarent des conséquences sur leur sentiment d'efficacité personnelle

1 femme sur 5 victime de harcèlement sexuel
90% classées sans suite

97% des faits communiqués aux cellules de signalement de la Fonction Publique d'Etat sont sans suite

DANS LA VIE

1 femme décède tous les 3 jours.
65% des victimes de féminicides avaient saisi les forces de l'ordre ou la justice.

1 femme victime de viol ou tentative de viol toutes les 6 minutes.
94000 femmes victimes de viol ou tentative de viol
0,6% des auteurs de viol sont condamnés
9 femmes sur 10 connaissent leur agresseur
72% déclarent des conséquences psychologiques
63% sur leur vie quotidienne, les études ou le travail.

213 000 femmes sont victimes de violences conjugales
80% sont classées sans suite
70% sont des faits répétés et 80% sont également des violences psychologiques.
64% d'entre elles sur leur santé physique
66% sur leur santé psychologique
56% sur leur vie quotidienne, leurs études ou leur travail.

Dans la Fonction Publique, les dispositifs de signalement sont de véritables coquilles vides. Les plans d'action sont de simples opérations de com' sans budgets dédiés. Les référent.es violences issu.es des instances représentatives (futures formations spécialisées hygiène sécurité et conditions de travail) prévu.es depuis l'accord Fonction Publique de 2018 ne sont que très rarement mis en place.

Il aura fallu attendre plus de 3 ans pour que la Fonction publique envisage enfin de sortir un guide sur les « outils statutaires et disciplinaires contre les violences sexistes et sexuelles » (à paraître en cette fin d'année) dans l'objectif d'une tolérance zéro sur le terrain de violences.

La protection fonctionnelle qui a comme objectif de prévenir les violences, protéger la victime, prendre en charge ses frais et réparer les dommages subis est très méconnue et très peu utilisée. Pire, elle est refusée à de nombreuses victimes qui sont contraintes à des procédures contentieuses extrêmement coûteuses, à l'image d'affaires scandaleuses au Conseil d'Etat, aux Douanes, aux Armées, dans l'enseignement supérieur...

Car la CGT est un syndicat de transformation sociale, féministe, elle ne peut rester sourde aux violences sexistes et sexuelles dans la vie, d'autant que ces dernières remettent en cause l'émancipation des femmes et leur droit au travail.

La convention de l'OIT 190 contre le harcèlement dans le monde du travail de 2019 n'a toujours pas donné lieu à de nouvelles dispositions que sa transposition exige pourtant, comme celle de créer une protection contre le licenciement pour les femmes victimes de violences intrafamiliales, leur accorder des autorisations d'absence pour effectuer leurs démarches, ou des mobilités fonctionnelles ou géographiques, la prise en charge de frais de soins psychologiques...

Nous faisons par ailleurs le triste constat d'une justice patriarcale qui classe sans suite 80% des affaires de violences conjugales, ne condamne que 0,6% des auteurs de viol, mais aussi que 65% des victimes de féminicides avaient saisi les forces de l'ordre ou la justice.

La Fonction Publique dont les moyens sont drastiquement réduits par des années de politiques d'austérité, a besoin de créations d'emploi et de formations spécifiques pour prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles.



La CGT revendique :

Des mesures contraignantes pour obliger l'employeur à prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles

Un droit effectif à la protection fonctionnelle et une information aux agent.es

la désignation d'un·e référent·e parmi les représentant·es du personnel, formé·e, « violences discrimination » dans les formations spécialisées hygiène sécurité et conditions de travail

la reconnaissance de l'évènement subi à l'imputabilité du service (déclaration accident travail)

l'ouverture d'une enquête administrative

la formation des services juridiques, RH et des chargé.es d'enquête administrative sur les questions de violences, discriminations, harcèlement et octroi de la protection fonctionnelle.

**Pour se mobiliser et participer aux marches #NousToutes du 19 novembre :
un kit militant avec des visuels à partager sur les réseaux sociaux, un flyer à distribuer**

Pour se mobiliser la semaine du 21 au 25 novembre, la CGT met à disposition un kit militant pour agir:

Interpeller les employeurs publics sur les lieux de travail,

Se réunir en heures d'information syndicale,

Déployer un questionnaire sur les violences et le sexisme,

Distribuer des tracts, des foulards violets et des violentomètres...

Pour se mettre en grève les 19 et 25 novembre, l'UFSE-CGT met par ailleurs à disposition un préavis de grève.

**union fédérale
des syndicats
de l'État**

Union Fédérale des Syndicats de l'État - CGT

263, Rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil CEDEX tel : 01 55 82 77 56 mel : ufse@cgt.fr

**la
cgt**